

ENJEUX DE LA FORMATION

1 FORMATION PRÉPARATOIRE A L'EXAMEN

La conduite d'un véhicule motorisé est bien souvent nécessaire pour les déplacements personnels ou professionnels. L'espace public réservé à la circulation est un lieu ouvert à tous (piétons, cycliste, automobiliste, motard et routiers)

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route sont liés à un ensemble de facteurs et n'ont à la fatalité. Pour aider les futurs conducteurs à se déplacer, un nouveau programme de formation est mis en place. Son rôle est de réduire le risque d'accidents.

L'objectif est la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative pour lequel un enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION EN TROIS ÉTAPES :

1 ÉVALUATION PREALABLE :

Avant de se former nous allons vous évaluer par le biais d'un simulateur

Les aptitudes cognitives évaluées sont :

- 1 Capacités et connaissances sensorimotrices
- 2 Capacités de compréhension et de traitement
- 3 Aspect émotionnels et affectifs
- 4 Facteurs de volonté
- 5 Capacités de perception, d'évaluation et de décision
- 6 Capacités d'attention et de mémoire de travail

Suite à ces exercices, un volume d'heures prévisionnelles sera déterminé.

2 LE PROGRAMME DE FORMATION THÉORIQUE

Ce programme a pour but de maîtriser les thématiques législatives et comportementales avant d'entamer l'apprentissage pratique. Ce programme sera suivi avec l'assistance d'un enseignement diplômé à la sécurité routière sous forme de cours théorique collectifs et d'exercices collectifs ou individuels.

Les étapes sont les suivantes :

- 1 LA CIRCULATION ROUTIÈRE
- 2 LE CONDUCTEUR
- 3 LA ROUTE
- 4 LES AUTRES USAGERS
- 5 LES NOTIONS DIVERS

- 6 LES PREMIERS SECOURS
- 7 PRENDRE ET QUITTER SON VÉHICULE
- 8 LA MÉCANIQUE ET SON ÉQUIPEMENT
- 9 LA SÉCURITÉ DU PASSAGER ET DU VÉHICULE
- 10 L'ENVIRONNEMENT

3 LE PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE

Au travers de ce programme, vous allez comprendre les règles du code de la route mais aussi l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les compétences définies et à personnaliser votre progression.

Les compétences en 4 étapes :

- 1- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- 2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- 3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- 4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

4 .DÉROULEMENT ET CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN

L'examen théorique se passe dans un organisme privé (SGS, LA POSTE etc.....). Nous vous présenterons dès que vous le souhaitez. Cependant nous vous évaluerons afin de vous apporter les derniers conseils.

L'examen se passe dans une salle collective avec des tablettes. Chaque candidat passe son examen avec une série de questions différentes.

Votre pièce d'identité et votre convocation seront nécessaire.

L'examen pratique, Pour pouvoir passer l'examen il faut avoir obtenu **l'examen théorique général du permis de conduire**.

Quand ? Lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Votre pièce d'identité et votre convocation sont nécessaires. Le cas échéant pensez à votre livret d'apprentissage (en cas de conduite accompagnée).

L'examineur sera amené à effectuer le contrôle de ces documents avant le début de l'examen.

Durée de l'épreuve : 32 minutes

Vous allez être évalué sur un parcours qui comporte des passages en et hors agglomération. L'examineur va vérifier votre capacité à déceler les changements de situations sur la route et à vous y adapter.

Dans tous les cas vous serez soumis aux limitations jeunes conducteurs, il vous faudra conduire de façon académique et à allure soutenue sur route et sur autoroute.

Votre examinateur vous donnera des directions simples ou un itinéraire avec panneaux (parcours autonome) afin de vérifier votre capacité à vous diriger sans danger. Si vous ne comprenez pas ou si vous avez un doute, n'hésitez pas à le faire répéter.

Vous veillerez à adapter une conduite économique et écologique quand cela est possible et faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, notamment les plus vulnérables si le cas se présente.

Vous devez lui montrer vos assurance et votre autonomie au volant.

Durant cet examen, des objectifs complémentaires à valider :

1 Test de vue :

L'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.

2 Vérifications intérieures et extérieures :

Lors de votre passage à l'examen pratique du permis de conduire, l'inspecteur va vous demander de procéder à 2 vérifications, qui comptent pour 3 points :

- 1 vérification intérieure ou extérieure
- 1 question de sécurité en rapport à la vérification
- 1 question de premier secours

3 Un freinage de précision :

La réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

4 Une manœuvre en marche arrière :

La réalisation d'une des 6 manœuvres en marche arrière choisie par l'expert qui détermine le moment (marche arrière en ligne droite ; marche arrière en arrondi ou en angle ; rangement en créneau ; rangement en épi ; rangement en bataille ; demi-tour)

On vous jugera surtout sur votre capacité à maintenir la sécurité pendant votre manœuvre et sur votre technicité.

Barème et notation:

Cet examen est noté sur 31 points. Pour être admis il faut obtenir au minimum 20 points et ne pas commettre de faute éliminatoire.

Il y a 5 niveaux d'appréciation :

E : faute éliminatoire (elle entraîne systématiquement l'échec du candidat à l'examen, elle se définit par un comportement dangereux du candidat, se mettant en danger, ou mettant en danger les usagers.

0 : le candidat n'obtient pas de point pour cette compétence mais n'a pas commis de faute grave et éliminatoire.

1 : 1 point obtenu. La compétence est en cours d'acquisition mais est toutefois encore mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète.

Exemple : Un contrôle d'angle mort pendant un changement de file.

2 : 2 points obtenus.

La compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable.

Exemple : le clignotant est parfois mis tardivement.

3 : trois points obtenus. La compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était nécessaire.

Si l'erreur commise, nécessite l'intervention de l'expert physiquement sur les pédales ou le volant, la faute est éliminatoire.

A noter : une intervention verbale de l'examineur n'est pas forcément synonyme d'élimination.

Il a le droit de vous faire des remarques sur votre conduite. Servez-vous alors de ses conseils pour vous améliorer pendant le parcours, surtout ne stressez pas d'avantage. Un conseil de la part de l'expert est une aide !

LE RÉSULTAT :

Ils vous seront transmis par voie électronique dans un délai de 2 jours suivant votre passage.

Vous devez vous connecter sur le site : www.resultats-permis.securite-routiere.gouv.fr

Si vous réussissez, le bilan est un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) portant la mention favorable. Il est valable 4 mois en attendant la délivrance de votre permis de conduire. Ensuite il faudra retourner sur votre compte ANTS pour la fabrication du permis.

Si vous avez échoué, le bilan indique la mention défavorable et vous indiquera les compétences à travailler.

(Ci-contre la grille d'évaluation pour un examen de conduite)

EXAMEN BLANC DE CONDUITE

Date :

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE : durée 32 minutes

Le candidat sera jugé sur sa capacité à déceler les changements de contexte de circulation et à adapter sa conduite en conséquence. Il devra :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier (durée 25 minutes) ;
- Suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes : un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et répondre à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

Élève :

Formateur :

Résultat de l'examen blanc :

Favorable Insuffisant

Examen non mené à son terme

Nombre de leçons recommandées :

Commentaires :

Signature de l'élève :

LA GRILLE D'ÉVALUATION TYPE EXAMEN repose sur l'analyse des compétences

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaitre et maîtriser son véhicule								
avoir s'installer et assurer la sécurité à bord	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗			
effectuer des vérifications du véhicule ⁽¹⁾	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗			
connaître et utiliser les commandes	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗			
Appréhender la route								
prendre l'information	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗			
adapter son allure aux circonstances	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗			
appliquer la réglementation	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗			
Partager la route avec les autres usagers								
communiquer avec les autres usagers	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	0	0	0
partager la chaussée	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	0,5	0,5	0,5
maintenir des espaces de sécurité	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	1	1	1
Sous-totaux								
courtoisie au volant								+1
conduite économique et respectueuse de l'environnement								+1
Total général								

Minimum 20 points sur 31

COMMENT SE PASSE LA NOTATION ?

Niveau 0 : au moins une composante de la compétence n'est pas prise en compte et le candidat est incapable de la restituer. Pour autant, la notation n'a pas dépendu des tiers.

Niveau 1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen, mais de manière incomplète.

Niveau 2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable.

Niveau 3 : la compétence est correctement et régulièrement maîtrisée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela s'est avéré utile.

Niveau 3 ne correspond pas à une prestation parfaite et l'évaluation prend en compte tant du contexte de réalisation des actions de conduite que de l'expérience limitée du candidat.

La notation se répartit ainsi :

- les savoir-faire traditionnels en circulation sont notés de 0 à 3 points ;
- les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience du risque sont notées pour 3 points maximum, chaque compétence comptant pour 1 point maximum ;
- enfin, les attitudes du candidat par rapport aux autres usagers, notamment les plus vulnérables, ainsi que la limitation de la consommation de carburant comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Le candidat doit obtenir un minimum de 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (comportement dangereux du candidat plaçant les autres usagers et/ou le véhicule dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des tiers).

De plus, l'erreur éliminatoire est également constituée si le candidat commet l'une des infractions suivantes :

- Circulation à gauche sur chaussée à double sens
- Franchissement d'une ligne continue
- Circulation sur bande d'arrêt d'urgence ou les voies réservées
- Non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt
- Circulation en sens interdit

■ L'erreur éliminatoire entraîne obligatoirement l'échec à l'examen, qu'elle ait ou non nécessité une intervention physique ou verbale de l'expert.

⁽¹⁾Attention Notation pour les vérifications du véhicule :

1 point si la vérification intérieure ou extérieure du véhicule est correcte, **1 point** si la réponse à la question en lien avec la sécurité routière est correcte, **1 point** si la réponse à la question portant sur les notions élémentaires de premiers secours est correcte.

Pendant l'évaluation de la manœuvre, l'évaluation est portée sur la capacité du candidat à maintenir la sécurité et sur la démarche technique mise en œuvre.

